

MARRE DES MIETTES ?!

Le 2 août dernier, le **Ministère du travail** a étendu l'avenant salaire signé le 26 mars dernier. Celui-ci s'applique donc, à toutes les entreprises de la branche, à compter du 1^{er} septembre.

Pour autant, cette nouvelle ne va pas révolutionner vos fiches de paie, car elle ne représente qu'une augmentation mensuelle de **1,56€ (soit +0,11%)** par rapport au SMIC actuel, pour le coefficient 120. Une hausse qui n'aura malheureusement pas de réel impact sur le salaire net à payer et encore moins sur le pouvoir d'achat au vu des différentes hausses effectuées au 1^{er} juillet. De plus, à n'en pas douter, cette « **aumône** » sera rattrapée, au 1^{er} janvier, par l'augmentation prévisible du SMIC.

Il est donc évident, qu'il n'y a rien à attendre de nos patrons hormis les miettes qu'ils veulent bien nous laisser. Ils oublient un peu vite que les richesses qu'ils s'accaparent ce sont nous les salarié-e-s de la branche que les générons par notre travail quotidien. Il est donc plus que normal que nous en bénéficions aussi pour une part plus importante qu'aujourd'hui.

Voilà pourquoi, la **CGT** appelle l'ensemble des salarié-e-s de la branche à se mobiliser et à faire grève le **10 septembre** prochain, afin qu'une nouvelle politique sociale soit mise en place tant dans la branche qu'en France.

Une politique axée sur l'humain et non les revenus financiers.

Une politique qui mènerait à offrir du travail pour tous et non à exploiter jusqu'à la mort celles et ceux qui ont un emploi.

Tous ensemble nous y arriverons !

Statut	Niv.	Coef.	Indice de rémunération	Valeur du point	Rémunération minimale conventionnelle
Employé	I	120	431	3,322	1 431,78
		130	432	3,322	1 435,10
		140	433	3,322	1 438,43
	II	150	434	3,322	1 441,75
		160	438	3,322	1 455,04
	III	170	455	3,322	1 511,51
Technicien et agent de maîtrise	IV	200	506	3,322	1 680,93
		220	538	3,322	1 787,24
	V	230	555	3,322	1 843,71
		240	571	3,322	1 896,86
	VI	250	589	3,322	1 956,66
		260	610	3,322	2 026,42
Cadre	VII	280	706	3,322	2 345,33
		290	756	3,322	2 511,43
		300	887	3,322	2 946,61
		330	898	3,322	2 983,16
	VIII	360	964	3,322	3 202,41
		390	1044	3,322	3 468,17
		420	1123	3,322	3 730,61
	IX	450	1374	3,322	4 564,43
		500	1626	3,322	5 401,57
550		1794	3,322	5 959,67	

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.